PERMIS DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE
(SUR DOMAINE PUBLIC)

Nom et prénom du demandeur……
Adresse ……
Code postal / Localité …….
Téléphone ……

sollicite de Monsieur le Maire du Bonhomme, l'autorisation suivante :

☐ Dépôt d'une benne (1)…….……..du …….. au ……..
☐ Installation d'échafaudage (1)…… du …….. au ……..
longueur……. largeur……..…

☐ Stationnement de (2)…….
Nombre de places de stationnement ……..

☐ Occupation du domaine public …….. du …….. au ……..
Surface ……..m2
☐ Monte-charge sur le domaine public…….. du …….. au ……..

ces travaux seront exécutés par :

Nom de l'entreprise…….
Adresse ……
....…….
Code postal / Localité …….
Téléphone ……

(1) la benne et l'échafaudage devront être correctement signalés et ne pas gêner la circulation piétonne et automobile. Les règles à respecter pour la signalisation temporaire sont fixées par la 8ème partie du livre I de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière.
Dans le cas où les trottoirs sont trop étroits, un itinéraire « piéton » sera aménagé aux frais du pétitionnaire. La benne et l'échafaudage devront être éclairés la nuit dès lors qu'ils débordent sur la chaussée. Toute emprise sur la chaussée doit faire l'objet d'un arrêté municipal.
Pendant la pose de l'échaufaudage, la circulation des piétons doit être déviée, signalée et sécurisée.

(2) la réservation de l'emplacement, la pose et la surveillance de panneaux et de toute la signalisation réglementaire reste à la charge du déménageur – préciser l'objet du dépôt -

Je soussigné, le Demandeur, s'engage à respecter les prescriptions des services municipaux. Ce document est à adresser à la mairie au moins deux semaines avant la date de début de la demande.

Date de la demande :
Signature du demandeur :

Pièces obligatoires à joindre à la demande :
- Plan de situation de la demande ;
- Dessin des installations projetées ;
- Attestation d'assurance annuelle en responsabilité civile

Date de réception de la demande en mairie : …….

Nota : pas d'autorisation tacite